

AFFAIRE N° 33.

OBJET : DEMANDE DE REMISE DE PENALITES.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'entreprise WILSON a réalisé la signalisation intérieure et extérieure du nouvel Hôtel de Ville. Les travaux ont été achevés avec quatre mois de retard. Les pénalités qui devraient normalement s'appliquer s'élèvent à 4 435 Frs pour un marché global de 107 000 Frs.

Monsieur WILSON demande que lui soit accordée la remise de ces pénalités. Il fait valoir un certain nombre d'arguments :

- d'une part, en cours d'exécution de son contrat, il lui a été demandé par la Mairie de réaliser de façon urgente et prioritaire nombre de panneaux pour les Floralies. Son entreprise étant de petite taille, il a dû pendant ce temps suspendre la fabrication des panneaux destinés à la Mairie.

- d'autre part, et peu après ce premier contretemps, M. WILSON est tombé sérieusement malade alors que 2 de ses 4 employés étaient victimes coup sur coup d'accidents graves entraînant une hospitalisation de longue durée.

Par ailleurs, malgré de nombreuses relances, les fournisseurs des matériaux sur lesquels travaillait M. WILSON ont considérablement tardé à effectuer leurs livraisons.

Enfin, au cours de la fabrication pour répondre à la création ou au déplacement de certains services, et, à la pose des panneaux, pour satisfaire les demandes de modification des personnes ou services intéressés, M. WILSON a dû modifier son plan de travail, ce qui a encore allongé les délais.

Sur la base de ces explications, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur une remise totale ou partielle des pénalités à cette entreprise.

Le SECRETAIRE lit l'avis des Commissions : "Compte tenu de la modicité des sommes et de l'entreprise concernée, les commissions sont favorables à la remise totale des pénalités."

M. le Dr G. GERARD - Je suis pour une remise partielle des pénalités.

M. C. BOURHIS - Je suis pour ma part, compte tenu des circonstances particulières, pour la remise totale des pénalités. De plus, il ne s'agit pas d'une grosse entreprise avec un grand service administratif.

Le MAIRE - Je vais faire passer au vote. Quels sont ceux qui sont pour la remise totale des pénalités ?

ADOPTE A LA MAJORITE

---

UU - M Denis le 9 Juin 1981

P/te Prefet

Le Secrétaire Général

Signé: Didier Culliaud

Pour copie certifié conforme

P/te Prefet

Le chef de Bureau délégué

Jacques Lacoste